

# JOURNAL

DE

# FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE.

DU JEUDI, 29 JUIN 1797.

*De Vienne, le 21 Juin.*

Sur la demande de S. A. R. l'Archiduc Charles, il a été envoyé au quartier-général de l'armée du Rhin 50 médailles d'or et 500 d'argent, pour être distribuées aux bas-officiers et soldats qui se sont le plus distingués. Une augmentation de solde est attachée, comme l'on fait, à ces médailles.

On travaille dans notre hôtel des monnoies à la fabrication des médailles d'honneur, destinées aux braves et fidèles sujets de S. M. qui ont pris volontairement les armes pour la défense de la patrie. Aussitôt qu'il en aura été frappé un nombre suffisant, la distribution solennelle aura lieu. Ces médailles portent d'un côté pour inscription : *François II Empereur des Romains, Archiduc d'Autriche, &c;* et de l'autre : *La patrie reconnaissante aux généreux enfans de l'Autriche*. Le ruban auquel elles seront suspendues, sera de la couleur nationale : noir et jaune.

L'on parle d'un prochain changement dans notre ministère: Le prince de Stahrenberg, Grand-maître de la cour de S. M. va, dit-on, résigner cette place, et il aura pour successeur le comte de Colloredo, ministre du cabinet; ce dernier sera remplacé par le comte de Saurau, auquel le baron de Wöber, vice-président de la régence de la Basse-Autriche, succédera dans la présidence de cette régence. Le comte de Pergen, conseiller, aura la vice-présidence. L'on ajoute que le comte de Clary, président de la cour suprême de justice, obtiendra la retraite, et sera remplacé par le comte Lazausky, ministre directorial, lequel aura pour successeur M. le comte de Leimbach, commissaire Impérial dans le Tyrol.

Suivant les derniers rapports de la Moldavie et de la Valachie, la peste commence à faire

des ravages dans ces provinces. L'on va en conséquence tirer un cordon sur nos frontières.

*De Paris, le 21 Juin.*

Un courrier extraordinaire, arrivé ce matin au Directoire, lui a annoncé que M. Malmesbury, chargé de négocier la paix au nom de l'Angleterre, étoit prêt à se rendre à Lille, aussitôt que le gouvernement françois voudroit y ouvrir les négociations. Le Directoire a répondu que l'envoie du gouvernement Britannique pouvoit se rendre de suite à Lille. M. Colchen a dû partir dans la journée pour cette ville.

Il est certain que les généraux Hoche et Debelle, ont été appelés à Paris par le Directoire.

On mande de Lyon qu'il y est arrivé cinq voitures chargées, dit-on, de 24 millions levés en Italie. Cet argent est conduit à Paris.

Nos journaux sont remplis aujourd'hui de réflexions sur ce qui s'est passé à la séance du 19. „Un plan est évidemment concerté (dit l'un d'eux) par la minorité actuelle du corps législatif, de susciter des orages chaque fois qu'il s'agira d'une résolution importante. Il est probable que, dans leurs clubs, ces moyens ont été réduits en une sorte de système; ils tendent à faire croire, par la violence de leurs mouvemens, que leur nombre est encore considérable; ils espèrent tout de ces luttes où leur audace ne cède jamais. „

Tandis que tout Paris court chez les traiteurs et les glaciers, les spectacles sont déserts, et les comédiens qui ne retirent point leurs frais, sont obligés de renoncer à leurs tréteaux. Dernièrement, le théâtre de l'Opéra-Comique National, connu sous le nom de théâtre *Italien*, a été obligé de suspendre les représentations. On annonce que celui de Feydeau et quelques autres doi-

vent incessamment en faire autant. Encore si les mœurs devoient y gagner ! mais peut-on l'espérer, quand on voit les femmes dans les promenades se dépouiller de toute pudeur. Avant-hier, on en a vu paroître une dans les Champs-Élysées, revêtue d'un simple surtout de gaze ; malgré la licence de nos mœurs, le public n'a pu contenir son indignation, et cette femme a été obligée de se retirer couverte d'affronts et de marques de mépris.

Les journaux jacobins se déchainent avec plus de force que jamais contre la majorité du corps législatif, dont tous les efforts tendent à anéantir les lois révolutionnaires. L'Ami des Loix paroît fort alarmé de ce système. Il est certain, dit-il, que tout est affaire de mode chez les François ; si la mode de défaire prend dans le corps législatif, bientôt on n'aura plus de loi, on sapera tout. Qu'on se rappelle l'assemblée constituante, ce fut l'affaire d'une séance pour renverser le noblesse, le clergé, et pour changer la face du gouvernement. Peut-être entend-on par lois révolutionnaires toutes celles faites pendant la révolution. L'institution de la république seroit au nombre, et l'on croiroit assez à cette acception, lorsqu'on voit certaines lois attaquées, dévotées sans autres raisonnemens que la désignation de leur date. — Le Rédacteur parle à-peu-près dans le même sens. „Une fièvre de justice (dit ce journal officiel) n'est souvent que le premier accès de grandes injustices. On demande des lois pour l'émigration ; on sacrifie à la pitié pour des hommes armés contre leur patrie, les domaines décernés à ses défenseurs. On veut être impartial envers leurs parents ; on livre à des intérêts de famille la surveillance d'une caste qui ne verra que de l'espoir de nos troubles, tant que son appropriation civile ne sera pas irrévocablement consommée ? Les fonctions les plus délicates, étoit-ce le moment de les confier à ceux qui n'y peuvent apporter que le ressentiment d'en avoir été exclus ? ....

Le journal des Hommes Libres voit avec une espèce de plaisir la rentrée successive des émigrés, les efforts des contre-révolutionnaires de toutes classes, et la réunion de Clichy-Blancnebourg (c'est ainsi qu'il appelle la société formée en opposition à celle de Salm). Il prétend que le peuple inaigné se levera encore une bonne fois, et écrasera tous ces Royalistes, avant qu'ils aient pu mettre leurs projets à exécution.

Conseil des 500. — Fin de la Séance du 19.

Malgré le mauvais succès des efforts de la minorité pour faire rapporter la résolution relative à la trésorerie (voyez notre dernier N<sup>o</sup>) quelques membres reviennent encore à la charge par des motions incidentes. Philippe Delleville demande entre autres que la résolution ne soit pas envoyée au conseil des anciens, que

la proposition faite par Thibeau, de destituer les commissaires de la trésorerie n'ait été discutée, parcequ'il lui paroît dangereux de leur confier toutes les négociations, jusqu'à ce que les soupçons élevés contre eux ne soient dissipés.

Parifot représente que c'est une question indépendante de la loi en elle-même. Si les commissaires de la trésorerie sont coupables, ils seront punis ; mais cela n'empêche pas la résolution d'être bonne. Il demande, au reste, que l'on ouvre demain la discussion sur le projet de Thibeau.

Après quelques débats, le conseil passe à l'ordre du jour.

Avant d'accéder à la demande du Directoire, tendant à augmenter la solde des troupes stationnées à Paris, Aubry fait envoyer un message au Directoire, à l'effet de savoir combien de troupes il y a à augmenter ainsi, et combien cela coûtera.

Lenormand lui succède, et propose d'accorder aux militaires retirés du service, hors d'état de travailler, 15 sols par jour ; à ceux en état de travailler, 8 sols seulement.

L'impression et l'ajournement sont ordonnés.

Séance du 20. — Pastoret fait une motion d'ordre que l'on peut regarder comme préparatoire d'un examen sérieux de la conduite du gouvernement envers Venise et Gènes. Elle a pour objet de fixer l'attention du conseil sur la situation actuelle de la France, par rapport aux Etats-Unis d'Amérique. L'orateur reporte le conseil à l'époque du traité de 1778, qui lie les intérêts de la France à ceux des Américains ; il part delà, pour témoigner son étonnement d'avoir vu prendre au Directoire un arrêté, le 8<sup>e</sup> Ventôse dernier, par lequel il suppose des hostilités vis-à-vis des Etats-Unis. Où donc est la déclaration de guerre, dit Pastoret ? Je sais bien que la constitution donne au Directoire l'initiative de la guerre ; mais je sais aussi que cette déclaration de sa part, doit être soumise à la confirmation du corps législatif. Je sais bien encore, que le traité de commerce fait en 1794, entre Washington alors président des Etats-Unis, et le ministère anglois, peut faire naître quelques doutes sur la loyauté des intentions des Américains ; mais je ne crois pas ce motif suffisant pour autoriser le Directoire à violer les dispositions de l'acte constitutionnel.

Ici, Pastoret développe les raisonnemens politiques qui doivent au moins faire hésiter le gouvernement François, lorsqu'il s'agit de traiter en ennemis l'un des plus utiles et des plus fidèles alliés de la France. „Sommes-nous donc, s'écrie l'orateur, les souverains du monde !

Nos alliés sont-ils nos sujets ? Le Directoire seul, et sans l'autorisation du corps législatif, peut-il déclarer la guerre, troubler l'harmonie qui existe entre nous et nos voisins, nos alliés ! . . . . — Il termine, en proposant, 1°. Un message au Directoire, pour lui demander compte de nos rapports politiques actuels avec les États-Unis ; 2°. Le renvoi de tous les arrêtés pris par le Directoire, relativement à eux, à la commission chargée de faire un rapport sur le mode des prononcés et sur les arrêtés du Directoire contraires à la constitution.

Pastoret, vivement appuié, obtient le renvoi de cette proposition à une commission de cinq membres.

Philippe-Deleville rappelle le tumulte qui a eu lieu hier. Il ne regarde pas de pareilles scènes comme convenables à la dignité législative, et ne veut pas que le conseil ressemble à un club d'anarchistes, de foux, de furieux. . . . (On rit.) Il rappelle que l'année dernière il fit une motion pour rendre le règlement un peu plus répressif et plus sévère ; mais il trouva de l'opposition dans les honorables collègues, dit-il, (et on rit encore). Aujourd'hui la nécessité d'une nouvelle mesure est bien prouvée, ou du moins faut-il distribuer aux nouveaux députés un règlement qu'ils paroissent ne pas connoître.

Au reste, l'opinant déclare que dans tout ce tapage, auquel il n'étoit pas présent, mais dont il a vu des suites très-bruyantes, il n'y a rien de contre-révolutionnaire. Si nous étions assez lâches pour vouloir la contre-révolution, ajoutait-il, il nous seroit impossible de la faire ; à plus forte raison est-elle impossible, puisque nous n'en voulons pas, et que nous opposerons toujours le rocher de notre sagesse aux projets des ambitieux, et aux espérances des foux.

Philippe-Deleville renouvelle sa proposition de rendre le règlement plus sévère, et sur-tout d'y joindre un peu de résidence à l'Abbaye.

Couppé pense que tous les réglemens du monde n'y feront rien, si l'on n'a pas devant les yeux les règles premières de la décence et de l'honnêteté ; si la fureur se mêle de la discussion, et si l'esprit de parti étouffe la vérité.

Quirot ajoute qu'hier le président n'a pu rappeler à l'ordre les membres qui s'en sont écartés.

Madier, qui n'a pas été moins scandalisé que Philippe-Deleville de la scène d'hier, l'attribue à la tenue peu décente de beaucoup de membres. Il propose d'obtenir de la commission des inspecteurs un prompt rapport sur les costumes. Tant que nous arriverons ici comme des jockeis, dit-il, nous ne saurons pas nous respecter.

Les motions de Philippe-Deleville et de Madier sont adoptées.

Le Directoire fait un message au conseil pour lui remontrer le délai qui va s'écouler encore avant que les rôles de la contribution foncière et de la contribution somptuaire puissent être mis en recouvrement. Cependant on a affecté à l'acquit de diverses dépenses locales, le produit de ces rentes, comment fera-t-on ? (\*)

On demande l'impression du message.

Gilbert-Desmolières propose d'ordonner à la commission des finances de présenter les moyens de faire payer un 5ème de ces contributions, en attendant que les rôles soient faits. Déjà, dit Gilbert, vous avez ordonné le paiement provisoire de deux autres cinquièmes, et cette mesure a produit un bon effet. — Le tout est renvoyé à la commission des finances.

(\*) Voici les passages les plus remarquables de ce message :

Il y a aujourd'hui trois mois que le Directoire exécutif, en vous observant le ter. germinal dernier, que la moitié de l'année s'étoit déjà écoulée, vous demanda de prendre en considération que le service de cette même époque n'étoit nullement assuré, ni pour l'ordinaire, ni pour l'extraordinaire ; il remplit aujourd'hui la même obligation, il le fait avec la confiance, qu'instruits du véritable état des choses, vous suivrez, avec persévérance, l'impulsion de votre dévouement au salut de la patrie. . . . La guerre tend sans doute à sa fin, la paix est due à la valeur des défenseurs de la patrie ; grâces doivent encore être rendues au dévouement avec lequel les armées ont éprouvé de grandes privations. La guerre entraîne de grandes dépenses. Vous ne pensez pas qu'elles soient toutes supprimées, à compter du jour qu'on cessera d'être en présence avec les ennemis. Il est presque passé en proverbe qu'une première année de paix se ressembloit, en finances, à une dernière année de guerre. Comptez, citoyens représentans, sur les efforts du Directoire pour faire observer tous les principes de la plus austère économie, mais veuillez considérer en même tems que les succès qu'il pourra obtenir à cet égard, dépendent absolument de la disponibilité des moyens dont vous autoriserez l'usage, & de la certitude des recouvrements dans le tems indiqué par les besoins. . . . Chacun de vous connoit les efforts qu'on fait pour le prélèvement des contributions directes, & ce que permettent de faire la situation des contribuables & l'époque de l'année où l'on est arrivé. Chacun de vous fait que les autres parties des revenus publics auroient & sont perçues jour par jour. L'impossibilité d'assurer le service dépend donc de l'insuffisance des perceptions autorisées. Cette vérité est reconnue depuis plus d'un an ; si elle a été momentanément combattue, on a été forcé de se rendre à l'évidence des faits ; & alors on s'est vu, d'époque en époque, dans l'obligation de vous présenter de nouvelles vues sur l'augmentation des revenus publics. Mais ces vues demeurent encore aux termes d'un simple projet, & cependant les besoins se renouvellent tous les jours ; leur accumulation fait que toutes les parties souffrent, & que les objets, même les plus pressés, se ressentent de la détresse qu'on éprouve. Les ressources de la République sont entières ; le Directoire dévoile, avec courage, les besoins du trésor public, parce qu'il sait qu'on peut rendre sa situation prospère ; parce qu'il sait, surtout, que c'est votre intention, & que vous la remplirez aujourd'hui, lorsque nous sommes parvenus à des calculs réels, à des données certaines.

De Hambourg, le 23 Juin.

L'on vient d'apprendre par une voie extraordinaire la nouvelle suivante: L'amiral Duncan, qui commande la flotte angloise qui croise devant le Texel, laquelle est maintenant composée de 12 vaisseaux de ligne, a reçu l'avis de l'Angleterre, que la révolte sur la flotte angloise du Nord est entièrement apaisée, & que Richard Parker chef des révoltes, a été arrêté.

Alexandre Lameth est parti, il y a quelques jours pour Paris, où il va se justifier. (Gazette de Hambourg.)

De Ratisbone, le 24 Juin.

Dans la séance de la diète d'hier, l'ouverture du Protocole sur le décret de commission Impériale relatif à la paix, a été fixée au 18 du mois prochain. La proposition faite à ce sujet par le ministre directorial de Mayence, porte ce qui suit:

19. De fixer à trois semaines, à dater du 26 de ce mois, la lecture de ce que les états de l'Empire pourroient avoir à déclarer sur le décret de commission impériale, & ce qu'ils croiroient peut-être avantageux & nécessaire d'ajouter à l'instruction déjà arrêtée, à l'occasion des maux qu'éprouvent encore après la signature des préliminaires de paix, les pays de l'Empire toujours occupés, soit par des contributions, réquisitions, démolitions & exactions, ou autres traitemens de cette nature; que cependant, s'il plaisoit à S. M. Impériale de désirer avant l'expiration de ce délai, ou pendant la délibération, que la députation de l'Empire marchât, il ne seroit mis aucun retard à l'exécution de l'intention de S. M.

20. D'adresser préalablement, de la part de l'Empire, une lettre de très humbles remerciemens à S. M. Impériale, pour la nouvelle preuve qu'Elle vient de donner de sa sollicitude paternelle pour la prospérité de l'Empire germanique & la conservation d'après la base de l'intégrité, & pour la cessation des hostilités entre l'Empire & la France, qu'Elle a opérée en conséquence des premières ouvertures de paix dont la diète l'avoit chargée, dans une respectueuse confiance, par le *Conclusum* ratifié du 3 Juillet 1795. De présenter à S. M. I. la décision prise d'abréger le délai pour l'ouverture du protocole, & les dispositions faites pour obtenir promptement les instructions nécessaires, comme une preuve du sentiment profond avec lequel la diète répète le prix de ses intentions paternelles pour l'accélération du grand œuvre de la paix, & combien elle est empressée d'y concourir. De recommander à l'attention & à la sollicitude paternelle de S. M. l'Empire d'Allemagne, & surtout les cercles & pays qui, après la signature des préliminaires de la paix, se trouvent encore, malgré la teneur de ces articles, traités d'une manière très hostile par les armées françoises; en priant S. M. de s'interposer préalablement de la manière la plus énergique pour que ces cercles & pays obtiennent des dédommagemens, & soient délivrés promptement du fardeau qui pèse toujours sur eux; ou qu'au moins, s'ils ne peuvent l'être entièrement, ils obtiennent quelque allègement.

De Cologne, le 25 Juin.

Le général en chef Hoche, arriva ici avant

\* \* \* Lettres de Mallet du Pan à un membre du Corps législatif, sur la déclaration de guerre à la République de Venise, et sur la révolution de Gènes, des 25 Mai et 6 Juin 1797. Ces lettres se trouvent à Frausfort chez F. P. Sireng, à Mayence chez Le Roux, chez Fontaine à Manheim, & à Braumvic chez la société Littéraire & Typographique.

hier, et repartit le lendemain. On dit qu'il se rend à Paris.

De Dusseldorf, le 22 Juin.

Il vient d'arriver un ordre du général en chef de l'armée de Sambre et Meuse, qui nous a frappés d'étonnement: le pays de Berg doit fournir au plutôt 500 hommes, par jour, pour travailler aux fortifications de notre place. La ville elle-même en fournira 25, et trois cents sapeurs sont arrivés pour seconder les travailleurs. On se demande avec inquiétude la cause d'une mesure aussi extraordinaire, dans un moment où toutes les apparences nous promettent une paix prochaine et générale.....

Les otages qui avoient été emmenés et retenus à Givet, relativement à la dernière contribution, viennent de rentrer au sein de leurs familles.

Des Deux-Ponts, le 25 Juin.

La semaine dernière, nous avons obtenu la permission des françois de détruire les retranchemens élevés dans nos environs. Autant que l'on a pu remarquer, il est déjà rentré en France une grande partie de l'armée françoise, surtout en cavalerie. Le petit nombre de troupes qui se trouvent encore ici et dans le voisinage, se conduisent fort bien.

De Sautgard, le 25 Juin.

Hier à 6 heures du soir, la Princesse Royale d'Angleterre, épouse de S. A. S. le Prince héritaire, a fait son entrée dans cette ville. Cette cérémonie a eu lieu avec beaucoup de pompe et au milieu des acclamations de tous les habitans.

Cette Princesse a paru très satisfaite du voyage qu'elle a fait à travers une partie de l'Allemagne. Le prince Adolphe son frère et M. le chambellan comte de Kilmansegg, l'accompagnèrent depuis Cuxhaven jusqu'aux frontières de Hesse, par l'Electorat de Hanovre; et sur la route de Fuld jusqu'à Darmstadt, Elle fut accompagnée par M. de Schwarzkopf, ministre de Hanovre près des cercles du Rhin. S. A. R. a passé deux jours à Hanovre, deux jours à Brunswic; et de-là elle a voyagé incognito sous le nom de comtesse d'Urach. Le prince son époux est allé au-devant d'elle jusqu'à Heilbronn. S. A. R. parle très bien allemand.

L'on mande de Fribourg que la partie du corps de Condé qui se trouvoit encore dans les environs de Vieux-Brifach, a reçu ordre de joindre le reste de ce corps, par Stockach, Mofskirch etc.